

# Face aux injonctions au télétravail, les positions de SUD



## 1. Cessons de parler de «continuité pédagogique» !

Le ministère ne cesse de parler de «continuité pédagogique». SUD éducation revendique de cesser d'utiliser cette formule. Si les enseignant-e-s choisissent de continuer à maintenir un lien avec les élèves et les familles, c'est pour éviter un décrochage trop important, pour garder un lien, pour donner aux parents qui ne sont pas sur leur lieu de

travail des activités pour leurs enfants. Il ne s'agit pas de «continuer» les apprentissages en cours, et encore moins de «pédagogie». Laisser entendre cela est anxiogène et culpabilisant pour les personnels comme pour les élèves et les parents. C'est également du mépris pour la professionnalité des personnels (puisque l'on pourrait faire sans eux).

## 2. Ne pas enseigner de nouvelles notions, ne pas faire d'évaluation pendant ou après le confinement

Les inégalités face aux apprentissages sont encore plus forte à la maison qu'à l'école : accès inégal au matériel informatique, nombre de personnes à la maison, maîtrise de la langue par les parents, conditions matérielles d'existence. Face à ces inégalités, il n'est pas possible d'attendre des élèves qu'ils et elles apprennent de nouvelles notions ou

avances dans les programmes. Cela serait accentuer encore davantage les inégalités scolaires ! Cela se renforce encore si l'on fait des évaluations pendant le confinement, ou lors du retour en classe sur ce qui aura été vu pendant le confinement. Proposer des activités et du lien c'est une chose, mais il faut le faire sans «avancer dans le programme».

## 3. Résister aux pressions, ne pas culpabiliser, pas de télétravail pendant les congés scolaires qui arrivent

Les enseignant-e-s, les parents, les élèves font ce qu'ils et elles peuvent dans cette période compliquée. À des degrés divers sur le territoire, en fonction des établissements et des circonscriptions, les enseignant-e-s peuvent faire l'objet de pressions de la part de la hiérarchie : nombre de documents mis en ligne, évaluations organisées, etc... Rappelons que le télétravail ne fait l'objet d'aucun encadrement réglementaire et ne peut

être imposé sans l'octroi du matériel qui va avec. La hiérarchie doit respecter la liberté pédagogique des personnels, surtout en cette période. En cas de pressions, contactez votre syndicat SUD éducation. Enfin, les congés scolaires se profilent. Ces congés correspondent à un besoin de coupure dans les apprentissages de la part des élèves. Que les choses soient claires : pas de télétravail pendant les congés scolaires.

**L'urgence est d'abord sanitaire ! Pour connaître vos droits, consultez notre FAQ syndicale sur le site [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)**